

ICN #7120
vendredi 6 février 2026



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**

Corse Alzheimer

Informier et préparer les patients et leurs aidants

Interview Marie-Josée Joly P5 À 7



Photo Corse Alzheimer

**OPINIONS P4
BRÈVES P8
ASSEMBLÉE P20
AGENDA P22
POLITIQUE P23
ANNONCES LÉGALES P9**

1,75 €



9 201671 201753

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

QU'EST-CE QUE
TU MIJOTES
COMME DESSIN?

AVEC DES INGRÉDIENTS
PAREILS, PAS CERTAIN
QUE CE SERA COMESTIBLE.



POLICE CORROMPUE
EUGÉNISME
MUNICIPALES
EPSTEIN MUSK
ICE GUERRE
EXTRÊME DROITE





Corse Alzheimer

Informer et préparer les patients et leurs aidants

Interview Marie-Josée Joly

P5 À7

OPINIONS

P4

EN BREF ET EN CHIFFRES

P8

ASSEMBLÉE

P20

AGENDA

P22

POLITIQUE

CHRONIQUE INQUIÈTE

P23

ANNONCES LÉGALES

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**

Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@aurelli.com

Chef d'édition : **Elisabeth Milletiri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia

À MODU NOSTRU

A milizia

Sicurizà l'acqua di pettu à u scambiamentu climaticu hè una sfida sempri di più forti, ùn fussi, pà l'asempi i più vicin'à noi, pà a Corsica è a Sardegna. Dui isuli chì spartini u soli, i sicchii è i bisogni in irrigazioni, ma chì t'ani pulitichi di gistioni di l'acqua belli sfarenti. Hè un pezzu chì a Sardegna hà strutturatu una gistioni integrata è cintralizata di a so risorza. Dipoi l'aduzzioni di a legge 19 in u 2006, l'isula autonoma t'hà un'autorità dicisiunaria unica, arradicata nant'à u tarritoriu, chì pianifichighja a ritinuta, a distribuzioni è l'urientazioni idrichi maiò. A reti s'arremba à una trentina di grandi matrali è di ritinuti cullinari intercunnettati di una capacità à l'ingrossu di 2 miliardi di metri cubi, ciò chì parmetti di cumpensà i mancanzi lucali cù u trasferimentu di l'acqua sicondu i bisogni. St'organizzazioni cintralizata parmetti una tarifficazioni di più omogena è suventi suvvenziunata, un affari chì limitechja u costu pà l'usadori è chì favurizighja un usu ecconomicu di l'acqua. In Corsica, invece, ùn ci la femu micca à avè una visioni cullittiva. Malgradu u fattu ch'ellu puvissi d'una manera impurtanti ogni annu è ch'ellu si ricevi più di 8 miliardi di metri cubi in issu mentri, i so risorzi sò menu bè ritinuti è spartuti. Puru s'ellu c'hè un Uffiziu Idrolicu liatu à a Cullittività di Corsica, a gistioni ferma spizzata trà cumuni è intercumunalità, incù reti suventi anziani è una mancanza d'intercunnessioni. S'è a Sardegna t'hà matrali massicci, a Corsica conta solu una quindicina di stallazioni pà ritena una piccula parti di l'acqua ch'ella ricevi. Puru s'è guasgi deci anni fà, un accordu di cuuperazioni era statu zifratu trà i dui isuli pà sparta sparienzi, tennichi d'adattazioni à u scambiamentu climaticu è boni pratici di gistioni di l'acqua, ci n'avvidimu chì a Sardegna, chì ci pudia invidia in u passatu nant'à issu puntu quì, ci hà trapassatu è largamenti, com'è d'altrondi nant'à u sughjettu di a gistioni di i rumenzuli. Sarà un problema di vulintà pulitica, di presa di cuscenza cittadina o i dui? ■ **Santu CASANOVA**

si passa calcosa... *annant'à a reta*

André Cayatte ne l'avait sans doute pas vue venir, celle-là. Avocat de formation, sensible à des thèmes tels que l'injustice, la corruption, la peine de mort, il avait réalisé *Les risques du métier*, sorti en 1967. Jacques Brel y incarnait un instituteur accusé à tort de viol par une puis deux autres de ses élèves. Si la vérité finissait par triompher, le film montrait combien la fameuse présomption d'innocence pèse bien peu face à une communauté prompte à condamner sans preuve. Être injustement accusé et lâché voire accablé par tous, c'était déjà un péril bien assez grave pour un enseignant. Du moins le croyait-on, jusqu'à l'assassinat de Samuel Paty. Aujourd'hui, alors que les profs sont régulièrement taxés de fainéantise, présentés comme d'insupportables geignards lorsqu'ils tentent de démontrer leurs difficultés croissantes, il s'avère que les risques de leur métier soient aussi d'être poignardés. Du moins à en croire les récentes déclarations de leur ministre de tutelle, Edouard Geffray qui, après l'agression au couteau d'une enseignante d'arts plastiques à Sanary-sur-Mer, a déclaré que cet événement prouvait à quel point « *quand bien même vous interceptez des couteaux, l'interception du couteau ne fait pas l'interception du criminel et quand vous êtes sur un acte malheureusement imprévisible, isolé, comme celui-ci... le risque zéro n'existe pas* ». Après les meurtres de Samuel Paty en 2020, d'Agnès Lassalle et Dominique Bernard en 2023, de la surveillante d'éducation Mélanie G. en 2025, les agressions au couteau survenues à Antibes et Benfeld en septembre dernier, parler d'acte isolé est tout de même une sacrée licence poétique. Ou la marque d'un cynisme certain, allez savoir. Quoiqu'il en soit, les discours lénifiants sur la dimension sacerdotale du métier d'enseignant passent de plus en plus difficilement. Mais comment pourrait-il en être autrement, lorsque le sacerdoce implique désormais qu'on doit être préparé au martyre ? Récemment, Edouard Geffray définissait le professeur comme « *celui qui espère pour celui qui n'espère pas encore* ». Il semble peut-être plus juste de dire qu'il espère surtout rentrer chez lui indemne. ■ **Elisabeth MILLELIRI**


BFM @BFMTV · 15h
 Professeure poignardée à Sanary-sur-Mer: "Le risque zéro n'existe pas", déplore Edouard Geffray, le ministre de l'Éducation nationale


Tournesol en viande @chrismen67 · 16h
 ... tu veux dire que la mort fait partie des risques du métier de prof, Edouard? Parce que moi j'ai signé pour être enseignant, pas pour entrer dans la légion étrangère hein 🇫🇷 x.com/bfmtv/status/2...


Delphine @DelphineB78 · 7h
 Dire que la professeure poignardée à Sanary-sur-Mer est "un acte isolé" c'est soit être amnésique, soit être complètement déconnecté de la réalité. Professeurs et élèves vivent des violences tous les jours Mr le ministre


iProfesoraaa! o.1% @lnprofe · 5h
 @EdouardGeffray oui et c'est pour cela que nous avons une prime comme les policiers ??????


Nicolas di Bari @nicolas_di_bari · 1h
 "Le risque zéro n'existe pas". Que quelqu'un le prévienne qu'il est ministre de l'éducation nationale et pas ministre des armées.


Filsdecrao @Filsdecrao2 · 3h
 "Le risque zéro n'existe pas", c'est ce à quoi je pense quand je fais du ski hors piste ou de l'alpinisme. Je ne pensais pas que cela s'appliquerait un jour au fait de me rendre dans mon lycée pour enseigner...


Robert Gaumont @RobertGaumont · 6h
 Pourtant votre profession se résume à ça en 2026. Une classe est une zone de guerre à présent.


Chloé Thunders @ChloeThunders · 49 min
 Mais le type devrait avoir envie de gueuler et de retourner des tables ! C'est pas possible d'être autant lâchés par nos gouvernants !


Isabelle Saporta @isabellesaporta · 7h
 On laisse les professeurs seuls en première ligne Mais qui a encore envie d'enseigner au risque de sa vie? Quelques sentinelles heureusement s'engagent encore dans ce sacerdoce


@notmelaura1 · 4h
 Je n'ai prononcé aucun vœux lorsque j'ai obtenu le concours pour devenir enseignante. Ce n'est pas un sacerdoce. On ne dit pas "amen" à tout. On doit juste payer nos factures et s'assurer de rentrer en vie à la maison, comme tout le monde. x.com/isabellesaport...

HUMEUR

La femme de courage

Il était une fois une femme qui, trois jours après les attentats de Paris en novembre 2015, n'hésita pas à dénoncer – ou signaler, si l'usage du premier terme peut encore heurter et réveiller une mémoire douloureuse – l'un des terroristes aux autorités, alors que celui-ci venait de contacter une de ses cousines. Depuis sa vie a basculé. Elle bénéficie, ou plutôt, elle est entrée dans un programme de protection du ministère de l'Intérieur calqué sur le modèle créé pour les repentis. Un programme qu'elle n'a pas choisi, qui lui a été imposé, pour la protéger, alors qu'elle n'a commis aucun crime. S'en suit depuis pour elle, une vie de galère due à son invisibilité administrative, sociale et affective.

Pour l'aider, il a fallu attendre qu'une autre victime, Arthur Dénouveaux, rescapé de l'attentat du Bataclan et président de l'association « Life in Paris », ait la lumineuse et bienveillante idée de lancer une cagnotte solidaire en ligne. L'objectif initial était de récolter 2500 euros. À sa clôture, le montant s'élevait à plus de 350 000 euros. Un formidable élan de générosité, certes. Mais j'aimerais ajouter que c'est « si peu » ou « trop peu » pour remercier cette femme de son acte citoyen, empreint d'abnégation et de respect pour son pays, la France, qu'elle aime tant. J'oublie de préciser que cette femme est de confession musulmane. Elle vit pleinement sa religion, mais elle refuse qu'on l'instrumentalise pour semer la peur, pour s'en servir comme d'une arme pour torturer, enfermer, tuer. Elle remercie les près de 10 000 anonymes qui ont participé à cette cagnotte et qui dans leurs messages saluent le geste de cette résistante des temps modernes. Elle, humble, estime ne pas être méritante parce qu'elle considère que nous pouvons toutes et tous signaler l'inadmissible dès lors que nous en sommes témoins.

Elle, elle s'appelle Sonia. Mais peut-être, il y a plus de dix ans, s'appelait-elle Anissa [amie], Ibtissam [sourire], Zahra [lumineuse], Rachida [sage]... Peu importe. Sa seule foi en l'humanité, en la fraternité, en la sororité, fait d'elle une femme marquante pour représenter la liberté. Combattante pour la préserver. Inspirante pour la transmettre. ■ **Dominique PIETRI**

Corse Alzheimer

Informier et préparer les patients et leurs aidants



Photo Corse Alzheimer

La maladie d'Alzheimer touche près de 9 000 personnes en Corse.

Fondée à Ajaccio en 2007 par le Dr Jean-Marc Cresp, psychiatre,

et Marie-Josée Joly, infirmière libérale,

l'association Corse Alzheimer vient en aide

aux personnes malades ainsi qu'à leurs aidants.

Rencontre avec Marie-Josée Joly, qui en est la présidente.



Photo Corse Alzheimer

Comment se manifeste la maladie d'Alzheimer?

La maladie d'Alzheimer est une maladie du cerveau qui touche principalement les personnes âgées. Elle entraîne une perte progressive de la mémoire, mais aussi des difficultés à réfléchir, à parler et à accomplir les gestes du quotidien. Au début, les personnes oublient des faits récents ou répètent les mêmes questions. Avec le temps, la maladie s'aggrave et conduit à une perte d'autonomie. Cette maladie est liée à la destruction lente des cellules du cerveau. Les scientifiques ne connaissent pas encore précisément toutes les causes, mais l'âge, les facteurs génétiques et le mode de vie jouent un rôle important.

Existe-t-il un traitement?

Aujourd'hui, il n'existe pas de traitement curatif. En revanche, certains médicaments et un accompagnement adapté peuvent aider à ralentir l'évolution de la maladie et à améliorer la qualité de vie des malades et de leurs proches. Il faut savoir que cette maladie est actuellement la seule en France à ne pas bénéficier de traitements innovants autorisés. Nous nous battons avec une agence qui régule l'accès aux traitements sur le territoire français. Certaines molécules ont pourtant prouvé leur efficacité, avec bien sûr des contre-indications, et sont utilisées dans de nombreux pays, y compris en Europe, sauf en France. Avec l'ensemble des associations Alzheimer, nous nous mobilisons pour que les malades puissent en bénéficier. Un congrès international aura lieu à Lyon au mois d'avril, au cours duquel nous exprimons notre mécontentement. Même si certains traitements ne conviennent pas à tous les patients, des résultats très encourageants ont été observés chez ceux qui les tolèrent.

Comment est née Corse Alzheimer?

L'association a été créée à la suite de la maladie d'Alzheimer dont ma mère a été atteinte, une période qui a été très difficile à gérer pour moi. Par la suite, de nombreuses familles de malades nous ont également accompagnés et soutenus, le Dr Cresp et moi-même, dans le processus de création. Corse Alzheimer fait partie d'une fédération nationale appelée Union France Alzheimer, créée en 1985 à l'initiative de personnes malades et de professionnels de santé. France Alzheimer Corse est constituée de bénévoles formés aux différentes problématiques liées à la

maladie d'Alzheimer. Nous sommes à la disposition des familles pour leur apporter soutien, écoute et informations.

Quel est le rôle de l'association?

Notre mission est de rassembler les familles afin de leur donner des informations et des outils face aux difficultés qu'elles rencontrent. Nous les aidons à comprendre ce qu'est la maladie d'Alzheimer, notamment en expliquant pourquoi le comportement des personnes malades change.

En comprenant mieux la maladie, les familles adoptent des attitudes plus adaptées pour faire face à ces changements, souvent difficiles à vivre. Lorsqu'on est informé et préparé, on affronte beaucoup mieux les problèmes.

Quelles aides propose-t-elle?

La formation des aidants est l'un des piliers les plus importants de notre action. Nous expliquons comment évolue la maladie et quels comportements adopter face à des situations compliquées. Nous informons également sur les droits auxquels les familles peuvent prétendre. Nous proposons plusieurs modules pour aider à gérer les situations difficiles et, surtout, pour mieux comprendre la maladie. Nous insistons aussi sur l'importance de prendre du recul émotionnel, car l'épuisement et la charge affective peuvent altérer les capacités de réaction et de raisonnement. L'objectif est d'apprendre à gérer ses émotions et de rappeler aux aidants qu'ils ne sont pas seuls.

Nous insistons aussi sur l'importance de prendre du recul émotionnel, car l'épuisement et la charge affective peuvent altérer les capacités de réaction et de raisonnement.

L'objectif est d'apprendre à gérer ses émotions et de rappeler aux aidants qu'ils ne sont pas seuls.

En décembre dernier, l'association a déménagé dans de nouveaux locaux. Pour quelles raisons?

Tout d'abord pour une raison économique: le loyer est beaucoup moins cher. Ensuite, nous nous sommes rapprochés de l'Association des paralysés de France, une association amie avec laquelle

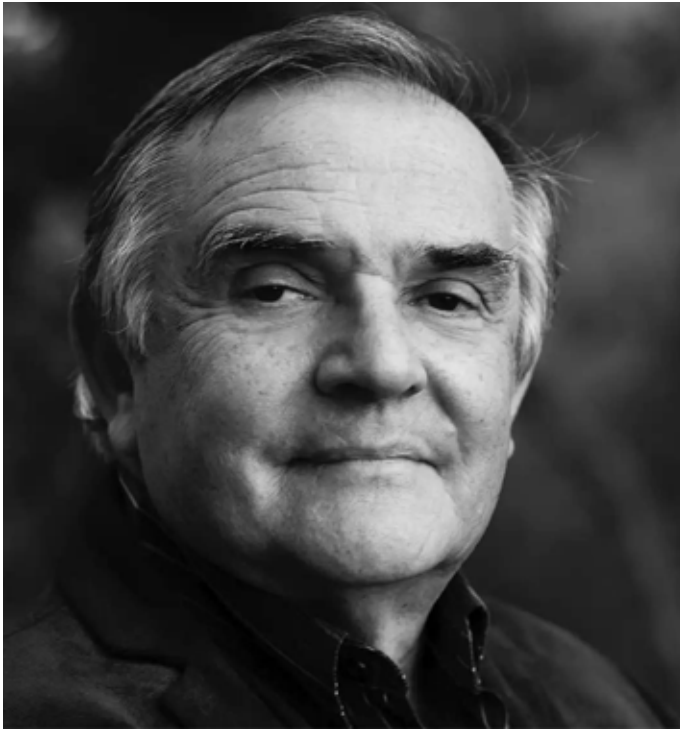


Photo s via Corse Alzheimer

Jean-Marc Cresp

nous menons de nombreuses actions communes, notamment dans les villages. Cela permet de créer des moments conviviaux et de travailler ensemble, ce qui est beaucoup plus agréable et efficace. D'ailleurs, pour ceux qui souhaiteraient nous rendre visite, nous nous situons au 40, avenue Noël Franchini à Ajaccio et nous sommes ouverts tous les jours, les horaires sont consultables sur notre site.

Quel état des lieux peut-on faire de la maladie en Corse?

La Corse compte une population vieillissante, comme le montre la pyramide des âges, qui n'en est d'ailleurs plus vraiment une. On observe aujourd'hui davantage de personnes âgées que de naissances, ce qui tend vers une forme de « carré ». Avec l'avancée en âge, des troubles cognitifs peuvent apparaître, ce qui fait partie du vieillissement normal. Mais il y a aussi la maladie d'Alzheimer, qui peut être diagnostiquée à différents âges et qui peut également toucher des personnes plus jeunes.

Pourtant, le grand public a souvent tendance à associer la maladie d'Alzheimer avec le vieillissement...

Elle ne touche pas uniquement les personnes âgées. Chez celles-ci, les troubles peuvent être liés soit à la maladie d'Alzheimer, soit à des problèmes de vascularisation. En revanche, lorsque la véritable maladie d'Alzheimer touche des personnes de moins de 60 ans, on parle de formes précoces. Nous accueillons d'ailleurs plusieurs patients jeunes au sein de notre centre.

Comment ces patients sont-ils pris en charge?

En Corse, nous dépendons de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Nous orientons donc les patients vers Marseille, notamment auprès du docteur Ceccaldi, un compatriote, afin d'obtenir un diagnostic. Mais les démarches sont très complexes. Certains patients jeunes en France choisissent même de se faire soigner à l'étranger, dans d'autres pays européens, car ils peuvent y avoir accès à des traitements non disponibles en France. Cela représente toutefois un coût important pour les familles.

De quels soutiens ou relais institutionnels et politiques bénéficie l'association?

C'est un travail que nous menons actuellement, notamment à l'approche des élections municipales. Nous contactons de nom-



Marie-Josée Joly

breuses mairies. En dehors des périodes électorales, nous faisons signer des chartes de « villes aidantes ». Ajaccio a été la première ville à signer cette charte, suivie d'autres communes du Sud, où nous sommes implantés. Nous travaillons également à établir un lien avec Bastia. Ces chartes permettent de sensibiliser les élus et les citoyens aux réalités de la maladie. Nous organisons ensuite, au sein des villages et des communes, des ateliers et des activités pour informer, sensibiliser et offrir des moments de loisirs aux malades et à leurs aidants.

En dehors des périodes électorales, nous faisons signer des chartes de « villes aidantes ». Ajaccio a été la première ville à signer cette charte, suivie d'autres communes du Sud, où nous sommes implantés.

Quelles sont les aides dont vous bénéficiez?

Nous recevons des aides nationales, notamment de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Par ailleurs, nous organisons de nombreux événements, comme des concerts avec des artistes insulaires, des quêtes ou encore des courses solidaires. Grâce à ces actions, l'association parvient à fonctionner et à poursuivre ses missions.

Quels sont les projets de l'association?

Notre priorité est de continuer à sensibiliser et à nous faire connaître afin de toucher un maximum de personnes. Plus les familles viennent chercher de l'information tôt, mieux elles peuvent accompagner leurs proches malades. Nous travaillons également avec des jeunes engagés, comme Miss Corse 15-17, Carla Marinetti, qui fait le lien avec la jeunesse, ou encore le groupe de musique insulaire PlayOut qui a composé une chanson sur la maladie et dont un pourcentage sera reversé à l'association. Ces initiatives portent un message d'espoir. La maladie d'Alzheimer est souvent peu mise en avant par les jeunes, car elle est associée au grand âge, contrairement à d'autres maladies. Pourtant, les jeunes y sont confrontés à travers leurs grands-parents, et parfois même leurs parents dans des situations plus rares. ■

Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI

Les chiffres de la semaine

1,4 Md€

de saisies de bien criminels effectuées en 2025 par l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (Agrasc), établissement public placé sous la tutelle conjointe du ministre de la Justice et du ministre des Comptes publics, indique le ministère de la Justice. 212 M€ ont été confisqués, dont 145 versés au budget général de l'État. 4 immeubles confisqués ont été affectés au profit d'associations d'utilité publique.

35 %

des salariés ont envisagé de quitter leur entreprise pour préserver leur santé mentale en 2025, selon les résultats du 3^e Baromètre de la santé mentale des salariés réalisé par la plateforme de prévention en santé mentale auprès de 10 000 collaborateurs en France, issus de plus de 100 entreprises de toutes tailles. Le baromètre indique que si la productivité reste stable, la reconnaissance recule par rapport à l'édition précédente: la productivité perçue est de 59,8 % (+0,5 pt) tandis que la reconnaissance est à 62,0 % (-3,4 pts). Le stress est également moins perçu comme gérable: 61,1 % (-2,4 pts).

2,6 %

d'augmentation sur un trimestre du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans emploi et tenus de rechercher un emploi) inscrits à France Travail au 4^e trimestre 2025. Sur un an, les effectifs des demandeurs d'emploi de catégorie A ont enregistré une hausse de 6,8 lors du dernier trimestre 2025. En Corse, on enregistrait une légère diminution (-0,5 %), sur un trimestre, du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A. En revanche, sur un an, leur nombre a augmenté de 8,9 %, avec des évolutions qui vont de +7,7 % en Haute-Corse à +9,99 % en Corse-du-Sud. Sur un an toujours, le nombre moyen de demandeurs d'emploi en catégorie A augmente de 21,7 % pour les moins de 25 ans, de 6,8 % pour les 25-49 ans et de 7,2 % pour les 50 ans et plus.

Municipales 2026 • Corse

Conseils municipaux : 500 femmes de plus

Les 15 et 22 mars 2026, les électeurs français voteront pour renouveler leurs conseils municipaux. Il s'agira du premier scrutin pour lequel la parité des listes est obligatoire dans toutes les communes, y compris celles de moins de 1000 habitants. Cette réforme intervient dans un contexte qui voit la Corse accuser un retard en matière de féminisation de ses conseils municipaux: les femmes représentent

38 % de l'ensemble des élus municipaux de l'île, une proportion inférieure à celle observée dans l'Hexagone où elles constituent 40 % des effectifs et avec, au total, 42 communes corses sur 360 dirigées par une femme, pour l'heure 12 % seulement des maires de Corse sont des femmes. Une proportion qui stagne depuis 2014, alors qu'elle progresse régulièrement dans l'Hexagone où la part des femmes maires atteignait 21 % en 2025, contre 17 % en 2014. L'écart entre la Corse et l'Hexagone s'est ainsi creusé au fil des années, passant de cinq à neuf points sur la période. Dans les communes de 3500 habitants ou plus, l'écart est encore plus important. La part des femmes parmi les maires se stabilise à 6 % en Corse depuis 2014, alors qu'elle progresse de 17 % à 19 % dans l'Hexagone. L'île fait ainsi figure d'exception dans le mouvement général de féminisation des exécutifs locaux qui s'observe sur l'ensemble du territoire national. La taille de la commune accentue encore cet écart: si dans les communes de moins de 1000 habitants, un maire sur huit est une femme, cette proportion diminue dans les communes de 1000 à 3500 habitants, où elle s'établit à un sur dix. Dans celles de 3500 habitants ou plus, seule une commune sur seize est dirigée par une femme. Au-delà de la taille des communes, on observe aussi en Corse que plus le niveau de responsabilité est élevé, plus la part des femmes diminue. Dans l'Hexagone, la part des femmes maires reste stable autour d'un sur cinq quelle que soit la taille de la commune. Pour atteindre l'équilibre dans les petites communes, 500 femmes supplémentaires doivent donc intégrer les conseils municipaux insulaires lors du prochain scrutin. Ce qui représente un défi pour certaines communes rurales, où le vivier de candidatures est parfois limité et où les équipes municipales se renouvellent peu. ■ AN

Source: Insee Analyse Corse N° 64

ÉVOLUTION DE LA PART DES FEMMES MAIRES ENTRE 2014 ET 2025 (EN %)



Tri sélectif

La motivation des ménages de Corse s'essouffle

La dernière édition du baromètre *Les Corses et l'environnement*, publiée par l'Observatoire des déchets ménagers de Corse dresse un panorama peu encourageant du rapport des insulaires aux objectifs de tri et de réduction des déchets. Les résultats pour 2025 mettent en évidence trois grandes tendances. D'abord, une poussée du désengagement individuel: désormais, 81 % des répondants considèrent que la réponse aux enjeux écologiques incombe prioritairement à l'État et aux entreprises et non à leurs propres comportements et seuls 19 % identifient encore les ménages comme le principal levier d'action, contre 27 % en moyenne nationale. Ensuite, une fragilisation des gestes du quotidien: après plusieurs années de progression, certaines pratiques de tri et de prévention marquent le pas. On note une érosion du tri systématique, particulièrement pour les emballages plastiques dont le taux de bonne pratique chute à 72 %, contre 80 % en 2024. De manière plus globale, le taux de personnes déclarant trier systématiquement ou le plus souvent leurs déchets est de 73 %, soit une chute de 6 points par rapport à 2024, et un écart notoire par rapport aux 91 % de moyenne nationale. De même, le recours à la réparation, quoiqu'encore élevé, passe de 93 % en 2024 à 88 % en 2025, tandis que l'achat d'occasion chute à 69 % contre 91 %. Enfin, un fort scepticisme chez les 18-24 ans: 48 % d'entre eux estiment que seule une réglementation stricte serait en mesure de faire évoluer la situation. Pour autant, c'est dans cette tranche d'âge que certains comportements durables sont les plus ancrés: en 2025, 79 % des 18-24 ans, ont acheté d'occasion [10 points de plus que le taux régional], 86 % ont eu recours à la réparation [84 % au niveau régional] et 85 % ont déclaré avoir donné des objets qu'ils n'utilisaient plus au cours des 12 derniers mois. ■ AN

**CREATIONS
SOCIETES**

N° 01

LNJR

Société Civile

Au capital de 375.000 euros

Siège social : Lieu-dit Espace Poretta
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 24/12/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : LNJR

Siège social : Lieu-dit Espace Poretta,
20137 Porto-Vecchio

Objet social : La prise de participations, directes ou indirectes, dans toutes sociétés civiles ou commerciales ; La gestion de ces participations et la fourniture de services administratifs, financiers ou de gestion à ces sociétés ; L'acquisition, la détention, la gestion et l'administration de tous biens immobiliers ; L'acquisition, la détention et la gestion de tous titres, valeurs mobilières et droits sociaux ; Et plus généralement, toutes opérations civiles se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 375.000 euros au moyen de l'apport de 98 parts sociales de la société STM immatriculée 504 905 027 RCS AJACCIO d'une valeur nominale de 3825.53 euros par titre.

Gérance : Monsieur Stephan, Raymond, Marcel MACKIE et Madame Marie-Françoise LECCIA épouse MACKIE demeurant Fium d'Oso, San Gavino di Carhini, 20137 Porto-Vecchio.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas
Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis. La Gérance.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/01/2026, il a été constitué une SASU dénommée :

PIANU FILIPPU

Siège social : 10, rue Strada di Mezzu,
20143 Fozzano

Capital : 100 €

Objet : La location meublée de courte ou moyenne durée de bungalows, villas, appartements ou autres biens immobiliers.

Président : M. GIOVANNANGELI Stéphane, Antoine, Fozzano Village, 20143 Fozzano

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 03



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 13 janvier 2026, il a été constitué sous la dénomination sociale « ALTA VISTA », une Société à Responsabilité Limitée ayant pour objet : La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de tous types de restauration, débit de boissons y compris licence de IVème catégorie.

Le siège social est fixé à BASTIA [20200], 8, Rue Saint Michel.

La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années.

L'associé unique a effectué un apport en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 500 €.

Le capital ainsi formé est divisé en 50 parts sociales de 10 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été attribuées à l'associé unique dans la proportion de son apport.

La société est gérée et administrée par Monsieur Thomas MACIRELLA, demeurant à BASTIA [20200], 4, Rue Campanari, de nationalité Autrichienne, né le 10 décembre 1991 à MONTHEY [SUISSE], lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention,
Le gérant.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à SARROLA-CARCO-PINO [20167], le 30/01/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : NOVA SOLAR 9

Siège : Lieudit Suaralta, 20167 Sarrola-Carcopino

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 3.000,00 euros

Objet : Production, distribution, transport et commerce d'électricité.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant (y compris aux conjoints et partenaires pacsés des associés), qu'après avoir respecté la procédure du droit de préemption.

Président : Monsieur Luis Filipe NOVO MORIM, demeurant Lieudit Rizzana, 20167 Sarrola-Carcopino

Directeur Général : Monsieur Alexandre VINCENT, demeurant A Colombina, 20129 Bastelicaccia.

Pour avis,
Le Président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 28/01/2026, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée [SAS] dénommée CAMILLE LUCIANI MUSIC, au capital de 100 euros, pour une durée de 99 ans, à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Siège social : Villa Helios - Chemin de Quenza - 20137 Porto-Vecchio.

Objet social : Organisation d'événements, de festivals, vente et location de musique et de produits dérivés, d'appareils audio sans exclusion d'autre matériel

Président : M. Camille Luciani, Villa 413, Marina di Santa Giulia, U Paesolu, 20137 Porto-Vecchio.

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées et chaque action donne droit à une voix. Droit de préemption des associés et agrément avec le cédant qui ne prend pas part au vote ; soit à la majorité des 2/3 si l'exclusion du cédant pour le vote le permet, sinon à l'unanimité des votants.

N° 06

STE TERRA BATI

Société par Actions

Simplifiée à Associé Unique

Au capital de 500 euros

Siège social : 30, Allée des Myrtes

Isollela Ghatone, 20166 Pietrosella

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO, du 28 janvier 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : STE TERRA BATI

Siège : 30, Allée des Myrtes, Isollela Ghatone, 20166 Pietrosella

Durée : QUATRE-VINGT DIX-NEUF [99] ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 500,00 euros

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

Tous travaux de terrassement, d'aménagement et d'environnement, de travaux de réseaux, de recyclage et de traitement de matériaux, de nivellement, de comblement, de drainage, de cimentage et de dallage, de décaissement, de déblaiement et remblaiement, de fondations, de tranchées, de voirie et réseaux divers [VRD], d'assainissement, de viabilisation de terrains, ainsi que, plus généralement, tous travaux de travaux publics et de génie civil, activités de démolition, de location de matériel avec ou sans chauffeur, d'achat, vente et transport de matériaux.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. .../...

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jess Georges Marcel RISTORI. Né le 07 janvier 2002 à Ajaccio, demeurant 30, Allée des Myrtes, Isollela Ghatone, 20166 Pietrosella.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12 janvier 2026, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AMORELLI

Capital : 500 €

Objet : La société a pour objet :

- L'activité de marchand de biens : l'achat en vue de la revente d'immeubles, terrains, biens immobiliers bâtis ou non bâtis, dans un but lucratif.

- L'achat, la vente d'immeubles, de fonds de commerce ou de biens et droits immobiliers ou mobiliers ;

- L'activité de promotion immobilière : L'acquisition d'un terrain à bâtir ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ; L'aménagement et la construction sur ce terrain, d'un ou plusieurs immeubles ; La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;

- L'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et constitution de garanties y relatives ;

Siège social : 15, Zone Industrielle de Tragone - 20620 Biguglia

Durée : 99 ans

Président : Monsieur Antoine, Félix AMORINI demeurant 27, Route de Ville - chemin de Caselle - 20200 Bastia

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 23/01/2026, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : GALERIA MARE

Objet social : Transports maritimes et côtières de passagers, promenade en mer

Siège social : 12, Pente Grande - 20220 Santa Reparata Di Balagna

Capital : 3.000 €

Durée : 70 ans. R.C.S : Bastia

Gérant : Monsieur Alexandre CARDI demeurant Hameau de Palazzi à Santa Reparata Di Balagna.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 09

SARL ZANANA

SARL au capital de 7.622,45€

Siège social : 20, Rue de Clemenceau

20260 Calvi-381687599 RCS de Bastia

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Suivant délibérations en date du 12/09/2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au : 1, Impasse du Champ du Curé, 67130 LUTZELHOUSE. Gérant : M. YVES MASSON, 1, Impasse du Champ du Curé, 67130 LUTZELHOUSE. Radiation au RCS de BASTIA et réim-matriculation au RCS de SAVERNE.

N° 10

OKOFFEE (SAS)

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 12.000 euros
Siège social :
8, Boulevard Auguste Gaudin
20200 Bastia
850 504 812 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes de la décision du Président en date du 26 décembre 2025, il a été décidé de transférer le siège social de la société, précédemment fixé au 8, boulevard Auguste Gaudin, 20200 Bastia, au 11, boulevard Auguste Gaudin, 20200 Bastia, à compter du 1er janvier 2025. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, Le Président.

N° 11

S.M.P.F IMMOBILIER

Société Civile Immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social : 24, Rue Napoléon
20200 Bastia
RCS Bastia 849 982 723

Aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à compter de ce jour de transférer le siège social Route du Country Club - 13, Lot Beau Soleil - 20290 BORGIO, au 24, Rue Napoléon - 20200 BASTIA. Les articles des statuts y afférents ont été modifiés en conséquence.

La gérance,

N° 12

LES PASSAGERS DU VENT

SCI au capital de 2.000 €
Siège : 2, Rue de L'église
Saint Goustan - 56400 Auray
840 219 299 RCS de Lorient

Par décision de l'AGO du 20/01/2026, il a été décidé de transférer le siège social au 530, Strada à I Pirelli - 20260 LUMIO.

Gérant : M. FOUNTAINE Pierre.
Objet : L'acquisition, la construction, la mise en valeur et la propriété de tous biens immobiliers à usage d'habitation, professionnel commercial ou industriel.
Durée : 99 ans.
Radiation au RCS de LORIENT et réimmatriculation au RCS de BASTIA.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 13

ALTOR

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20.000 euros
Siège social : 13, Rue Jean Jaurès
20137 Porto-Vecchio
948 494 596 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 23.09.2025 et du Procès-verbal du Président en date du 01.10.2025, le capital a été augmenté de 400.000 euros en numéraire. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence : Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 14

AVIS

Lors de l'AGE du 20/12/2025, les associés de la société LE PAIN DE SUCRE, SAS immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 994.012.938., sis 615, Strada Territoriale, 20260 LUMIO, ont décidé d'augmenter le capital de 121.039 € pour être porté de 2 € à 121.041 €. Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 15

D.A.T

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 12.700 euros
Siège social : Rond-Point de la Trinité
RT10, 20137 Porto-Vecchio
822 679 601 RCS Ajaccio

Aux termes des délibérations de l'AGO en date du 16 décembre 2025, il résulte que :
- La société VINPHI, société par actions simplifiée au capital de 5010 euros, dont le siège social est route d'Ortale, 20620 BIGUGLIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 808 600 894, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Philippe ANTOGNETTI démissionnaire.
- La société IN FINE AUDIT, SAS au capital de 1000 euros, ayant son siège social 3, rue Roux de Brignoles, 13006 MARSEILLE, et immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 852 928 613 a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.
- La société AUGEEEXO, SARL au capital de 95.799 euros, ayant son siège social au 90 avenue Claude Farrère, « Le Marino », 83000 TOULON, et immatriculée au RCS de TOULON sous le numéro 327 323 846, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Pour avis, Le Président.

Pour avis, Le Président.

N° 16

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

CORS'AUTO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7500 euros
Siège social : Avenue Maréchal Lyautey
20090 Ajaccio-901212985 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01.01.2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de achats, ventes et réparations de véhicules automobiles et motos et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

* Ancienne mention :

Garage de mécanique générale, entretien et réparation de véhicules automobiles légers, et pneumatiques.

* Nouvelle mention :

Garage de mécanique générale, entretien et réparation de véhicules automobiles légers et pneumatiques, achats, ventes et réparations de véhicules automobiles et motos.

Pour avis, Le Président.

N° 17

P2Fplomberie

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 180.000 euros
Siège social : 24, Rue Napoléon
20200 Bastia
RCS Bastia 811 036 649

Aux termes de délibérations en date du 2 janvier 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à compter de ce jour de :

- de transformer la société en Société à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 02/01/2026 et a nommé en qualité de gérant Monsieur Paul-François FILIPPI, demeurant 24, Rue Napoléon, 20200 BASTIA. Du fait à la transformation, il est mis fin aux fonctions du Président.

- d'augmenter le capital de 179.000,00 euros, pour être porté à 180.000,00 euros, par incorporation de report à nouveau. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention : « Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1.000 euros) ».

Nouvelle mention : « Le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt mille euros (180.000 euros) ».

- transférer le siège social Saint Antoine de Mormorana - 24 Impasse Mimosas - 20290 BORGIO, au 24, Rue Napoléon - 20200 BASTIA.

La gérance,

N° 18

VINPHI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5010 euros
Siège social : Route d'Ortale
20620 Biguglia
808 600 894 RCS Bastia

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 décembre 2025, il résulte que :

- La société IN FINE AUDIT, SAS au capital de 1000 euros, ayant son siège social 3, rue Roux de Brignoles, 13006 MARSEILLE, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 852 928 613, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- La société AUGEEEXO, SARL au capital de 95.799 euros, ayant son siège social 90 avenue Claude Farrère, « Le Marino », 83000 TOULON, immatriculée au RCS de TOULON sous le numéro 327 323 846, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Pour un mandat de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Pour avis, Le Président.

N° 19

NFC

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 75 euros
Siège social : Lieu-dit Scaffelli
20119 Bastelica
833 453 947 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 13 janvier 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de :

- Vente d'objets neuf et d'occasion,
- Création et vente d'objets de décoration et d'accessoire.

Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Présidente.

N° 20

D.A.B

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 9990 euros
Siège social : Route d'Ortale
20620 Biguglia
810 813 022 RCS Bastia

Aux termes d'une AGO en date du 16 décembre 2025, il a été décidé :

- Le non-renouvellement des mandats de la société COREVAL, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Lionel BERETTA, Commissaire aux Comptes suppléant,

- De nommer la société IN FINE AUDIT, SAS au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé 3, rue Roux de Brignoles, 13006 MARSEILLE, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le n° 852 928 613, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

- De nommer la société AUGEEEXO, SARL au capital de 95.799 euros, dont le siège social est situé 90, avenue Claude Farrère, « Le Marino », 83000 TOULON, immatriculée au RCS de TOULON sous le numéro 327 323 846, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour un mandat de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Pour avis, Le Président.

N° 21

HOME CORSICA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Codarella, 20135 Conca
851 325 548 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 29/01/2026, l'Associée Unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de conciergerie et blanchisserie et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de transférer le siège social Codarella, 20135 CONCA au 527, STRADA D'ARBAGHJOLU, 20135 CONCA à compter du 29/01/2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Présidente.

N° 22

SAS BOWLING DE LA PLAINE

SASU au capital de 2000 €
Siège social : Ventiseri
Lot Zone Artisanale Ventiseri
20240 Ventiseri-828328237 RCS Bastia

Par décision de l'associée unique du 03/11/2025, il a été décidé de la nomination de Monsieur Patrice GULLI demeurant LD PIELZA, 20240 SOLARO en qualité de Président en remplacement de Monsieur Régis GULLI, à compter du 04/11/2025. Modification au RCS de Bastia.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 23



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 13 janvier 2026, la SARL «SARL A VISTA», au capital de 8.000 € dont le siège social est à BASTIA [20200], 8, Rue Saint-Michel, immatriculée au R.C.S. de BASTIA sous le numéro 494 050 958, a donné en location-gérance à la SARL en formation «ALTA VISTA» au capital de 500 €, dont le siège social est à BASTIA [20200], 8, Rue Saint-Michel, un fonds de commerce de grande restauration sis à BASTIA [20200], 8, Rue Saint-Michel, pour une durée d'une année à compter du 1er février 2026 pour se terminer le 31 janvier 2027, renouvelable tacitement annuellement.

Pour unique insertion,

N° 24

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par Madame Nicole REVEST épouse STEFANI, demeurant Route de l'Ospedale, 20137 PORTO-VECCHIO.

À La société COSSU GLM, SAS au capital de 2000 euros, dont le siège social est Chez Monsieur Mr Cossu, 14, Rue Général Paulin Colonna D'Istria, 20137 Porto-Vecchio, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio, sous le n° 911 871 952, suivant acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 01/03/2022. Du fonds de commerce de restauration, situé à Hameau de l'Ospedale, 20137 Porto-Vecchio connu sous le nom de : "AUBERGE U FUNTANONU".

A pris fin le 28/02/2026 par l'expiration de sa durée.

Pour unique avis signé COSSU GLM,
Le locataire-gérant.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 25

BEATRICE DE PINHO DIAS : PNL/HYPNOSE

EURL au capital de 100 €

Siège social :

Lotissement de Campo Vallone

Les Jardins d'Ortale, 20620 Biguglia

903 899 961 RCS Bastia

Par décision de l'associée unique du 31/05/2025, il a été décidé de la dissolution de la société, de nommer en qualité de Liquidatrice Madame Beatrice DE PINHO DIAS demeurant LES JARDINS D'ORTALE, LOTISSEMENT CAMPO VALLONE, N 105, 20620 BIGUGLIA, et de fixer le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents.

Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Modification au RCS de Bastia.

N° 26

SAS TRANSPORTS E PENNE ROSSE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10000 euros

Siège social : Cognolo

20218 Castineta-914392071 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 Décembre 2025 :

Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Décembre 2025 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur MOREL Aurelien, demeurant Domaine de Casaluna, 20218 Castineta, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Cognolo, 20218 Castineta, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,
Aurelien MOREL.

N° 27

AVIS DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société AVA PASTA, SAS au capital de 900 €, enregistrée au RCS de Bastia sous le numéro 924 847 031, dont le siège social sis Campiglione, Villa Sant Amore, 20232 Oletta, s'est réunie le 30/11/2025 à 18 heures au siège social et a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M Jochmans Laasikri Godefroy de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis et mention.

N° 28

SELARL PIETRI & STORAI ASSOCIES

Société d'Exercice Libéral

à Responsabilité Limitée

Capital de 8000 Euros

Siège social : Av. Georges Pompidou

20137 Porto-Vecchio

N° R.C.S. Ajaccio 483 605 713

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 01 septembre 2025, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01.09.2025 et sa mise en liquidation amiable.

- Elle a nommé Mr PIETRI Daniel en qualité de liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé à AV. GEORGES POMPIDOU - 20137 PORTO VECCHIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 29

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

LES HAUTS DE L'ISOLELLA

SCI de Construction Vente

En liquidation

Au capital de 1000 €

Siège social : Lieu-dit Sorbella Rivoli 2

20166 Pietrosella

Siège de liquidation :

Lieu-dit Sorbella Rivoli 2

20166 Pietrosella

RCS Ajaccio 844 288 233

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31.01.2026 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Jacques COLLIN, demeurant départementale 55, avenida Joao Crisostomo 52 3F 1050-128 Lisbonne (Portugal), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC d'Ajaccio en annexe au RCS.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 30

SAS PALUISU LOCATION

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : 6, cours Paoli

20250 Corté

RCS Bastia 882 541 931

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale des actionnaires réunie au siège de la liquidation le 31 janvier 2026 ont approuvé les comptes définitifs de liquidation au 31 janvier 2026, déchargé Monsieur ALBERTINI Marc demeurant à 20250 Corté, Pont de l'Orta, avenue de la République, de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter de ce jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis.
Le Liquidateur.

N° 31

MC SERVICES

SASU au capital de 200 €

Siège social : Route de Cavone

Coasina Alto, 20240 Ventiseri

900 823 485 RCS Bastia

Par décision de l'associé unique du 30/11/2025.

Il a été décidé de la dissolution de la société, de nommer en qualité de Liquidateur Monsieur Christophe MAILLARD demeurant 340, RUE E CARDELIN, 20240 GHISONACCIA, et de fixer le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Modification au RCS de Bastia.

N° 32

LES ARBOUSIERS

Société Civile en liquidation

Au capital de 60.369,81 euros

Siège social : Route de Calvi

20150 Ota

Siège de liquidation :

Chez Monsieur Jean-Marie HORDOIR

319, Avenue Victor Hugo

84200 Carpentras

408 195 972 RCS Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE réunie le 19/01/2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Marie HORDOIR, demeurant 319, Avenue Victor Hugo, 84200 CARPENTRAS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé chez Monsieur Jean-Marie HORDOIR, 319, Avenue Victor Hugo, 84200 CARPENTRAS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis. Le Liquidateur.

AVIS RECTIFICATIF

N° 33



Etude de Maître
Stéphane FAUGERON,
Notaire Associé à LIMOGES

(Haute-Vienne)

15bis avenue Saint Surin

AVIS ADDITIF

En complément de l'avis de constitution référencé ICN 7119, paru le 30 janvier 2026 concernant la société dénommée SCI MALUVIAN, il y a lieu de compléter l'adresse du siège social qui est fixé à l'adresse suivante : 670, route de Poggio ABBAZIA, [20243] PRUNELLI-DI-FIUMORBO.

Pour avis additif, Le notaire.

N° 34

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°7119, parue dans « L'Informateur Corse Nouvelle » semaine du 30 janvier 2026 : Concernant : La mise en location gérance du fonds de commerce de la société CPC.

Il fallait lire : « un fonds de commerce de restauration traditionnelle, restauration rapide situé 24, Cours Paoli, 20250 CORTE, connu sous le nom « LE 24 ». Et non : « un fonds de commerce de restauration de bar restaurant rapide situé 24, Cours Paoli, 20250 CORTE, connu sous le nom « RESTAURANT LE 24 », comme écrit par erreur.

N° 35



AVIS DE PUBLICITE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr
web : <http://www.oehc.fr>
SIRET 33043264200016

Groupement de commandes : Non

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 24 mois

Objet : DEBROUSSAILLEMENT DES OUVRAGES DE STOCKAGE ET DE PRODUCTION DE L'OEHC DU SECTEUR BALAGNE ET DU SECTEUR SUD-EST SARTENE

Référence acheteur : 2026-006-SE

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Accord-Cadre

Lieu d'exécution : Balagne-Sud Est

20000 Corse

Durée : 24 mois.

Classification CPV :

Principale : 45111220 - Travaux de débroussaillage

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : Oui

Les variantes sont exigées : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant :

SERVICE EXPLOITATION

Lot N° 1 - Lot n°1 : Débroussaillage des ouvrages de stockage et de production de l'OEHC - CPV 45111220

Lot n°1 : Secteur Balagne

Coût estimé hors TVA : 60.000,00 euros

Lieu d'exécution : Balagne

Lot N° 2 - Lot n°2 : Débroussaillage des ouvrages de stockage et de production de l'OEHC - CPV 45111220

Lot n°2 : Secteurs Sud -Est & Sartène

Coût estimé hors TVA : 40.000,00 euros

Lieu d'exécution : Sud Est & Sartène

Conditions de participation

Critères : Renvoi au R.C.

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Oui

Coordonnées sur attestation de visite

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

30% Valeur technique

10% Performances en matière de protection de l'environnement

60% Prix

Renseignements d'ordre administratifs :

Cellule Marchés Publics

Tél : 04 95 30 93 28

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :

Oui

Dépôt dématérialisé : Activé

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 25/02/26 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 30/01/26

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur,

déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 36



AVIS D'ATTRIBUTION

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR/DE L'ENTITE ADJUDICATRICE :

Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse

Rue Adolphe Landry

CS.10210

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.51.55.55 [Ajaccio]

Adresse Internet : www.2a.cci.fr

OBJET DU MARCHE : Marché n°2025-A00-022 : « Travaux d'entretien, et de réparation en plomberie pour les Ports de Commerce de Corse du Sud et le Port de Plaisance Ajaccio Tino Rossi »

PROCÉDURES :

Type de procédure : Appel d'offres ouvert

Un avis d'attribution complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :

<http://www.boamp.fr> - Annonce 26-8019 du 25/01/2026

Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : 26/01/2026.

N° 37



AVIS D'ATTRIBUTION

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR/DE L'ENTITE ADJUDICATRICE :

Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse

Rue Adolphe Landry - CS.10210

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.54.44.44

Adresse Internet : www.cci.corsica

OBJET DU MARCHE :

Marché n°2025-027 : « Appel à candidature pour la réalisation de prestations de levés bathymétriques pour les Ports de Commerce de Bastia et de l'Île-Rousse. »

PROCEDURE :

Type de procédure : Procédure négociée avec mise en concurrence préalable.

NOM ET ADRESSE DE L'ATTRIBUTAIRE POUR LE LOT 1 :

SAS CBT - Capo di Padule

Route de Palombaggia

20137 PORTO-VECCHIO

NOM ET ADRESSE DE L'ATTRIBUTAIRE POUR LE LOT 2 :

SEMANTIC TS - 1142, Chemin Saint Roch

Quartier La Baou

83110 SANARY SUR MER

DATE DE NOTIFICATION DE L'ACCORD-CADRE :

Lot 1 : Le 03 décembre 2025

Lot 2 : Le 23 décembre 2025

Un avis d'attribution complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :

<http://www.boamp.fr> - Annonce 26-9060 du 28/01/2026

Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : 29/01/2026.



N° 38

AVIS D'INFORMATION



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsicaAdresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Fourniture et livraison de produits de pharmacie et parapharmacie pour les besoins de différents services de la Collectivité de Corse

Numéro de référence : 2025-DGAS-0298

Date limite de remise des offres : 24/02/2026 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/02/2026.

N° 39



AVIS D'ATTRIBUTION

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR/DE L'ENTITE ADJUDICATRICE :

Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse

Rue Adolphe Landry - CS.10210

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.51.55.55 [Ajaccio]

Adresse Internet : www.2a.cci.fr

OBJET DU MARCHE : Marché n°2025-A00-019 : Travaux d'entretien, et de réparation Génie Civil, Infra, VRD pour les Ports de Commerce de Corse du Sud et le Port de Plaisance Ajaccio Tino Rossi. »

PROCÉDURES :

Type de procédure : Appel d'offres ouvert

Un avis d'attribution complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :

<http://www.boamp.fr> - Annonce 26-8342 du 25/01/2026

Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : 26/01/2026.

RANCH PAGANACCIU

Une envie de pleine nature et d'une expérience unique ?

BALADE À CHEVAL

Communauté de Communes du Centre Corse

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1. Collectivité passant l'accord-cadre :

Communauté de Communes du Centre Corse
Service Assainissement
Z.A. RT 50 - 20250 Corte
Téléphone : 04.95.47.71.76 - Télécopie : 04.95.47.71.78
Courriel : traitementdeseaux@cccentre-corse.fr

Profil acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Personne responsable de l'accord-cadre :

Monsieur Antoine ORSINI, Président de la Communauté de Communes du Centre Corse

2. Objet de l'accord-cadre :

Accord-cadre à bons de commande, tel que défini par l'Article L.2125-1 du Code de la commande publique de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018, pour la réalisation de travaux, réparations et branchements sur réseaux publics d'assainissement dans le cadre du périmètre intercommunal.

Classification CPV : 45232411-6 - Travaux de construction de canalisations d'eaux usées.

3. Procédure de passation de l'accord-cadre :

Procédure adaptée en application de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique et du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

L'accord-cadre sera confié à un titulaire unique ou à un groupement d'entreprises solidaires avec ou sans sous-traitants et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4. Mode de règlement de l'accord-cadre :

L'accord-cadre aura une durée maximale de trois ans.

Le montant maximum sera de 400.000 euros HT.

L'accord-cadre ne comporte pas de montant minimum.

5. Date limite de réception des offres :

La limite de réception des offres est fixée au vendredi 6 mars 2026 à 12 heures.

6. Délai de validité des offres :

Les offres ont une durée de validité de 120 jours.

7. Modalités d'obtention du dossier :

Les dossiers de consultation pourront être téléchargés sur le site du profil acheteur du Maître de l'Ouvrage indiqué au paragraphe 1 ci-dessus.

8. Interdiction de soumissionner :

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 3 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation de l'accord-cadre public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un accord-cadre public antérieur.

L'acheteur exclut de la procédure de passation d'un marché les personnes soumises à l'article L.225-102-4 du code de commerce qui ne satisfont pas à l'obligation d'établir un plan de vigilance comportant les mesures prévues au même article L.225-102-4, pour l'année qui précède l'année de publication de l'avis d'appel à la concurrence ou d'engagement de la consultation.

L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation de l'accord-cadre public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation de l'accord-cadre public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens.

L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation de l'accord-cadre public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation de l'accord-cadre public.

9. Justifications obligatoires à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

Les dossiers de candidature, entièrement rédigés en langue française, comprendront obligatoirement, y compris pour chacun des cotraitants ou sous-traitants éventuels, les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus par le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire de la Commande publique :

- lettre de candidature [DC1 ou forme libre] ;
- déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier [DC2 ou forme libre] ;

* qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales (imprimés datés de moins de 3 mois) ;

* qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux Articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux Articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail.

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat [DC2 ou forme libre].

- Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat [DC2 ou forme libre] ;

* déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement [DC2 ou forme libre] ;

* déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux réalisés dans le domaine des réseaux d'eaux usées au cours des trois derniers exercices [DC2 ou forme libre] ;

* liste des principales références des travaux équivalents réalisés au cours des cinq dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire, chacune des références, pour être prise en compte, devra faire l'objet de la fourniture d'un certificat de capacité ;

* certificats de qualification professionnelle éventuels apportant la preuve que le candidat a compétence à réaliser les prestations demandées dans le domaine des réseaux d'eaux usées.

* qualification professionnelle apportant la preuve que le candidat a compétence à réaliser la prestation demandée en présence d'amiante, dans le cadre réglementaire SS4 [obligatoire].

10. Critères de choix et de classement des offres :

Pour le choix de l'offre la mieux disante, les critères suivants, affectés du coefficient d'importance entre parenthèses, seront retenus :

- 1) La valeur technique de l'offre au regard de la méthodologie, des moyens techniques et humains décrits et proposés pour la réalisation de l'accord-cadre [60%] ;
- 2) Le prix des prestations [40%].

11. Renseignements complémentaires :

Les concurrents pourront obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude en transmettant obligatoirement leur demande par voie électronique par l'intermédiaire du profil acheteur.

12. Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano - 20407 BASTIA CEDEX
Téléphone : 04 95 32 88 66
Courriel : bastia.tribunal-administratif.fr

Voies de recours : Voir les Articles L551-1 et suivants du code de justice administrative.

13. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : le mardi 3 février 2026.

Vu et approuvé par le Maître de l'Ouvrage, A Corte, le 3 février 2026, Le Président, Antoine ORSINI.

N° 41

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION

COMMUNE DE MONTE

1ère Parution,

DUREE DE L'ENQUÊTE : du mercredi 25 février 2026 au lundi 30 mars 2026 inclus.
SIEGE DE L'ENQUÊTE : MAIRIE ANNEXE DE MONTE (LIEU-DIT ANGIOLASCA - 20290 MONTE).

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :

Monsieur Jean-Philippe VINCIQUERRA, commissaire enquêteur, employé de La Poste, recevra le public en mairie annexe de Monte selon les modalités suivantes :

- * le mercredi 25 février 2026 de 9h00 à 12h00 ;
- * le lundi 30 mars 2026 de 14h00 à 16h30.

Mme Josiane CASANOVA, Retraité, experte foncier et immobilier, a été désignée en tant que commissaire enquêteur suppléante.

Pendant cette période, le dossier sera consultable :

- à la mairie annexe de Monte, et accessible aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public ;

- sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse :

<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Environnement>

- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7102/>

Toutes les informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès du directeur départemental des territoires de la Haute-Corse (tél. : 04 20 06 70 30).

Les observations et propositions du public pourront être adressées durant la durée de l'enquête :

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert en mairie annexe de Monte ;

- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences ;

- sur l'adresse e-mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-7102@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7102/> et donc visibles par tous.

- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7102/>

- par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de Monte.

Ces observations seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition en mairie annexe de Monte.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Monte, ainsi qu'à la direction départementale des territoires (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

A l'issue de la procédure réglementaire, la décision concernant l'élaboration du plan de prévention des risques d'inondation sur le territoire de la commune de Monte sera prise par le Préfet de la Haute-Corse.

PROJET DE REVISION DES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION
DES BASSINS VERSANTS DU GOLO ET DES COURS D'EAU SITUÉS ENTRE L'EXUTOIRE
DE CE FLEUVE ET LE SUD DE BASTIA, COMMUNES DE BIGORNO, LENTO, PIEDIGRIGGIO,
CAMPITELLO, BISINCHI, MOLTIFAO, CASTIRLA, PRATO DI GIOVELLINA, CAMPILE ET AITI.

1ère Parution,
DUREE DES ENQUÊTES :

Bigorno	Du vendredi 06 mars 2026 au mardi 7 avril 2026 inclus
Lento	Du vendredi 27 février 2026 au mardi 31 mars 2026 inclus
Piedigriggio	Du jeudi 26 février 2026 au jeudi 02 avril 2026 inclus
Campitello	Du mardi 24 février 2026 au vendredi 27 mars 2026 inclus
Bisinchi	Du mardi 24 février 2026 au jeudi 26 mars 2026 inclus
Moltifao	Du lundi 23 février 2026 au mercredi 25 mars 2026 inclus
Castirla	Du lundi 23 février 2026 au mercredi 25 mars 2026 inclus
Prato di Giovellina	Du jeudi 26 février 2026 au jeudi 02 avril 2026 inclus
Campile	Du mardi 24 février 2026 au jeudi 26 mars 2026 inclus
Aiti	Du jeudi 05 mars 2026 au jeudi 09 avril 2026 inclus

SIEGES DES ENQUÊTES ET LIEUX DE DEPÔT DES DOSSIERS :

Mairie	Adresse
Bigorno	Place de la Mairie - 20252 Bigorno
Lento	Casa Cumuna Village de Lento - 20252 Lento
Piedigriggio	20218 Piedigriggio
Campitello	4, Chjassu-Di-Panicale - 20252 Campitello
Bisinchi	Village - 20235 Bisinchi
Moltifao	Quartier Mezzana - 20218 Moltifao
Castirla	Village - 20236 Castirla
Prato di Giovellina	Prato Mezzo - 20218 Prato-di-Giovellina
Campile	100, place de l'Hôtel-de-Ville - 20290 Campile
Aiti	Aiti-Village - 20244 Aiti

COMPOSITION ET PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE :

M. Jean-Philippe VINCIGUERRA, agent de la Poste, président de la commission d'enquête, Mme Josiane CASANOVA, experte foncier et immobilier, et M. Antony HOTTIER, retraité, ancien directeur d'entreprise, membres titulaires de la commission d'enquête, recevront les observations du public en mairies, aux dates et horaires suivants :

Bigorno	vendredi 06 mars 2026 de 14h00 à 17h00
	mardi 7 avril 2026 de 14h00 à 17h00
Lento	vendredi 27 février 2026,de 14h00 à 17h00
	mardi 31 mars 2026 de 14h00 à 17h00
Piedigriggio	jeudi 26 février 2026 de 14h00 à 17h00
	jeudi 02 avril 2026 de 14h00 à 17h00
Campitello	mardi 24 février 2026 de 14h00 à 17h00
	vendredi 27 mars 2026 de 14h00 à 17h00
Bisinchi	mardi 24 février 2026 de 14h00 à 17h00
	jeudi 26 mars 2026 de 09h00 à 12h00
Moltifao	lundi 23 février 2026 de 09h00 à 12h00
	mercredi 25 mars 2026 de 14h00 à 17h00
Castirla	lundi 23 février 2026 de 13h00 à 16h00
	mercredi 25 mars 2026 de 09h00 à 12h00
Prato di Giovellina	jeudi 26 février 2026 de 10h00 à 12h00
	jeudi 02 avril 2026 de 10h00 à 12h00
Campile	mardi 24 février 2026 de 09h00 à 12h00
	jeudi 26 mars 2026 de 14h00 à 17h00
Aiti	jeudi 05 mars 2026 de 14 h 00 à 17 h 00
	jeudi 09 avril 2026 de 14 h 00 à 17 h 00

Mme Carole SAVELLI, ingénieure, a été désignée commissaire enquêteur suppléant. Chacune de ces permanences sera assurée par l'un au moins des membres de la commission d'enquête.
MODALITES DE CONSULTATION DES DOSSIERS : Durant ces périodes, le public prendra connaissance des dossiers et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet dans chaque mairie :

COMMUNE	CONSULTATION DÉMATÉRIALISÉE DU DOSSIER	OBSERVATIONS
Bigorno	https://www.registre-dematerialise.fr/7099/	enquete-publique-7099@registre-dematerialise.fr
Lento	https://www.registre-dematerialise.fr/7098/	enquete-publique-7098@registre-dematerialise.fr
Piedigriggio	https://www.registre-dematerialise.fr/7097/	enquete-publique-7097@registre-dematerialise.fr
Campitello	https://www.registre-dematerialise.fr/7096/	enquete-publique-7096@registre-dematerialise.fr
Bisinchi	https://www.registre-dematerialise.fr/7095/	enquete-publique-7095@registre-dematerialise.fr
Moltifao	https://www.registre-dematerialise.fr/7094/	enquete-publique-7094@registre-dematerialise.fr
Castirla	https://www.registre-dematerialise.fr/7093/	enquete-publique-7093@registre-dematerialise.fr
Prato di Giovellina	https://www.registre-dematerialise.fr/7092/	enquete-publique-7092@registre-dematerialise.fr
Campile	https://www.registre-dematerialise.fr/7091/	enquete-publique-7091@registre-dematerialise.fr
Aiti	https://www.registre-dematerialise.fr/7090/	enquete-publique-7090@registre-dematerialise.fr

Ces dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse : <https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Environnement>
Les observations relatives aux enquêtes pourront être adressées à la commission d'enquête par écrit, en mairies.
Toutes les informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès du directeur départemental des territoires de la Haute-Corse [tél. : 04 20 06 70 30].
DECISION DEVANT INTERVENIR A L'ISSUE DE CHAQUE PROCEDURE : La décision qui interviendra à l'issue de chaque procédure sera un arrêté approuvant la révision du plan de prévention des risques d'inondation des bassins versants du Golo et des cours d'eau situés entre l'exutoire de ce fleuve et le sud de Bastia dans chacune des communes concernées, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique. Le Préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 43

N° PC : 2026RJ0001
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 27/01/2026 prononçant l'ouverture d'une liquidation judiciaire immédiate à l'encontre de la société BORG BTP SAS, lieu-dit Mezza Costa, Route de Pughjalellu, 20290 BORG. Maconenrie générale, tous travaux de second oeuvre, toitures, façades, structures métallique. 894 992 106 RCS Bastia.
Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.
Date de cessation des paiements le 25/10/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 44

N° PC : 2025RJ0054
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 27/01/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la société M.O. CUISINES SAS, Rond Point de Casatorra, Lieu-Dit Petrelle, Route Nationale 193, 20620 BIGUGLIA. Conception, vente et pose de cuisines. 841 411 911 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 04/11/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 45

N° PC : 2026RJ0002
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 27/01/2026 prononçant la liquidation judiciaire immédiate de la société CORSICA PEINTURE SAS, Domaine Centu Chiave, 7, Rue des Mangles, 20290 BORG. Travaux de peinture intérieure, extérieure, platerie, placo-platre. 844 805 754 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 25/10/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

DEPOSEZ VOS ANNONCES :
al-informateurcorse@orange.fr

DERNIERES MINUTES

N° 46

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 26/01/2026, à Lieu-dit Ceccia, Porto Vecchio, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : TRANSMONTANO TAPAS
Forme : SARL

Capital : 350.00 euros

Siege : Lieu-Dit Ceccia, 20137 Porto Vecchio

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

La prise ne location gérance de fond de restauration, débit de boisson sur place ou à emporter.

La vente de plats et menus en système traiteur.

Plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social tant en France qu'à l'étranger

Durée : 99 années

Madame CASTELLI NOELLE Gérante de la SARL TRANSMONTANO TAPAS, demeurant à : Ceccia Scalella, 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : RCS Ajaccio.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 47

N° PC : 2024RJ0156

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 27/01/2026 homologuant le plan de redressement de la société RICHARD MOBILE SAS, Imm Imhotep, 13, Lot Arbucetta, 20620 BIGUGLIA.

Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

N° 48

AIR FRET SERVICE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 36.587,77 euros

Siege social :

Aéroport de Campo Dell'Oro

20090 Ajaccio

331 384 966 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 28/01/2026, l'Associée Unique a nommé : La Société MONDIAL GENE-
RAL SERVICE, SARL au capital de 8000 euros, ayant son siège social Résidence Aria, Marina, Bât F, Rue des Girelles, 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 353 187 008, représentée par M. Jacques POLI, en qualité de Gérante pour une durée illimitée à compter du 09/10/2024, en remplacement de Mme Françoise, Denise, Paule CLOUET (épouse POLI), démissionnaire.

Pour avis, La Gérance.

N° 49

SELARL PIETRI & STORAI ASSOCIES

Société d'Exercice Libéral

à Responsabilité Limitée

Capital de 8000 Euros

Siege Social : Av. Georges Pompidou

20137 Porto-Vecchio

N° R.C.S. Ajaccio 483 605 713

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01.09.2025 il résulte :

L'assemblée générale des associés du 01.09.2025 a :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Mr PIETRI Daniel, et l'a déchargé de son mandat ;
- constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 01.09.2025.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 50

BP PAINTING

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 Euros

Siege social : 9, Rue Antoine Filippi

Lot U Monticello

20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 890 704 083

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31.12.2025, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31.12.2025 et sa mise en liquidation amiable.

- Elle a nommé Mme PIRINA Barbara en qualité de liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé à 9, RUE ANTOINE FILIPPI, LOT U MONTICELLO, 20137 PORTO-VECCHIO C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 51

CORSICA NAUTIC

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7500 euros

Siege social : 48, Rue Joseph Gandolfi

Résidence de Ficabruna

20620 Biguglia

530 486 869 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 18/11/2025, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Antoine COIZY de ses fonctions de gérant à compter du 18/11/2025 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Antoine COIZY a été supprimé.

Pour avis, La Gérance.

N° 52

STUDIO MARIAGE

SASU au capital de 1000 euros

Siege social : Route d'Arca

Saggimo, 20137 Porto-Vecchio

948 413 471 RCS Ajaccio

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 08 janvier 2026 au Route d'Arca, Saggimo, 20137 PORTO-VECCHIO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargée Marinella DE CASTRO, Route d'Arca, Saggimo, 20137 Porto-Vecchio, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi

Imm. Agostini - Z.I Erabajolo

20600 BASTIA

PROCHAINE PARUTION

13/06/2026 - N° 7121

- Promenade à l'heure ou à la journée
- Baignade dans la rivière avec les chevaux
- Accessible à tous les niveaux
- Toujours en petit comité

VILLAGE DE PENTA - 20213 PENTA-DI-CASINCA

07 77 70 57 72



 ranch.paganacciu

 Ranch Paganacciu



 ranch.paganacciu@gmail.com

Egalité filles-garçons dans les études Une convention pour la renforcer



Photo ICN • EP

Construire et diffuser une culture de l'égalité, prévenir les violences, élargir les horizons d'orientation et former celles et ceux qui accompagnent la jeunesse au quotidien, afin de faire de chaque lieu d'étude et de formation «*un espace de respect, de confiance et de projection libre vers l'avenir*». C'est avec ces objectifs en tête que le préfet de Corse, Éric Jalon, le recteur de l'Académie, Rémi-François Paolini, le président du Conseil exécutif de Corse, Gilles Simeoni, et la conseillère exécutive en charge de l'éducation, Lauda Guidicelli, ont signé une convention régionale pour l'égalité filles-garçons dans le système éducatif pour la période 2025-2030, le 30 janvier dernier au lycée Fesch à Ajaccio. Rappelant que «*l'égalité entre les filles et les garçons n'est pas une option pédagogique*», mais «*une promesse républicaine, une exigence démocratique, un investissement dans l'avenir de notre jeunesse*», cette démarche qui associe l'État, la Collectivité de Corse, l'Université, ainsi que les acteurs culturels, éducatifs et associatifs, prévoit d'articuler des actions de prévention, de formation, et d'orientation, avec une lutte active contre les violences sexistes et sexuelles afin de construire une politique d'égalité pensée au plus près des établissements, des familles et des partenaires locaux. Le texte prévoit une série d'actions de terrain structurées autour de cinq axes. Il s'agira d'abord de piloter la politique d'égalité au plus près des réalités locales, notamment grâce à la mise en place d'un réseau de référents égalité dans les établissements et la formation de l'ensemble des personnels à l'égalité, la mixité et la prévention des violences. La convention prévoit par ailleurs de transmettre une culture de l'égalité aux jeunes à travers des projets éducatifs, artistiques, sportifs et citoyens, de déconstruire les stéréotypes via l'éducation aux médias et de renforcer la participation des élèves à la vie démocratique des établissements. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles fera de son côté l'objet d'actions spécifiques de repérage, de prévention et de prise en charge des victimes, avec une attention particulière portée au cyberharcèlement et aux violences en ligne, dans une logique de tolérance zéro. Enfin, la promotion de la mixité des filières et des métiers passera par des actions d'orientation sans stéréotypes dès le plus jeune âge, la valorisation des parcours féminins dans les sciences et le numérique, ainsi que l'ouverture des filières sociales, éducatives et culturelles aux garçons. Un comité de pilotage annuel viendra fixer les priorités et valider les bilans. En parallèle, un comité de suivi régional sera chargé de coordonner les acteurs, valoriser les actions menées, d'analyser les indicateurs et proposer de nouvelles orientations. ■ **Manon PERELLI**

Langue corse

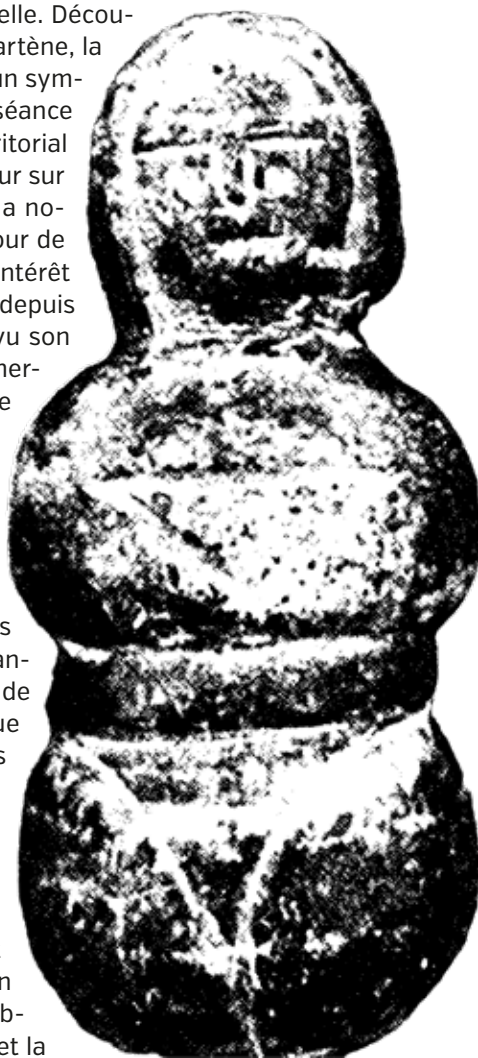
Un « saut qualitatif »

Le rapport *Langue corse: notre bien commun*. Pour une politique linguistique a été porté devant l'Assemblée de Corse par Romain Colonna le 30 janvier dernier. Commandé par le président de l'Exécutif en juin dernier pour «*doter la Corse d'une vision cohérente, lisible et réaliste*» en matière linguistique, ce travail devait répondre à un triple objectif: proposer une planification globale, interroger le système éducatif et l'enseignement immersif, et inscrire la langue corse dans le cadre de la future loi organique. Pour y parvenir, la commission ad hoc, créée spécifiquement pour cette mission, a mené durant plusieurs mois auditions, réunions et rencontres avec les acteurs concernés. «*Nous avons voulu dresser un état des lieux le plus large possible et identifier les manques, notamment en matière de lisibilité de l'action publique*», explique Romain Colonna. S'il souligne que ce rapport «*n'est ni un point de départ ni un aboutissement*», il estime néanmoins qu'il marque «*un saut qualitatif*», en posant le principe d'un enseignement de la langue corse pensé comme un service public. En effet, malgré les efforts menés par les institutions, associations et médias, la commission constate que «*la langue corse demeure menacée au sens de la définition de l'Unesco*». À partir de ce diagnostic, la commission avance une série de propositions structurantes, à commencer par la création d'un office public de la langue corse. «*Il manquait un lieu fédérateur, un espace de discussion et de décision*», indique Romain Colonna. Le rapport préconise également un renforcement du pilotage de la direction de la langue corse au sein de la Collectivité. Au-delà de cette nouvelle gouvernance, le rapport retient sept axes majeurs de politique linguistique afin de donner une cohérence d'ensemble aux actions menées: «*avoir accès à la langue et pouvoir l'utiliser; bilinguisme, plurilinguisme et traduction; équiper la langue; accroître les représentations positives à l'égard de la langue; internationaliser la problématique de la langue corse; les conventionnements; contrôler et évaluer la politique de la langue*». La commission ad hoc invite également à approfondir la réflexion sur le système éducatif, notamment sur la question de l'offre immersive, considérée comme un levier central de transmission et d'acquisition de la langue. Elle insiste enfin sur la nécessité d'intégrer pleinement la question linguistique dans la future loi organique, estimant indispensable de lever les freins juridiques qui limitent aujourd'hui son développement. À l'issue des échanges, l'Assemblée de Corse a pris acte du document. ■ **Manon PERELLI**

Patrimoine

La Vénus de Campu Fiureddu reviendra-t-elle un jour en Corse ?

Elle a quitté la Corse depuis près d'un siècle, mais continue de faire parler d'elle. Découverte fortuitement à la fin du XIX^e siècle sur la commune de Grossa, près de Sartène, la statuette préhistorique de Campu Fiureddu est devenue au fil des décennies un symbole des débats sur la restitution du patrimoine insulaire. À l'occasion de la séance de questions orales de l'Assemblée de Corse du 30 janvier, le conseiller territorial de Core in Fronte, Jean-Noël Profizi, est revenu sur la mobilisation pour le retour sur l'île de cette petite Vénus de 7 centimètres, témoin du Néolithique moyen. Il a notamment rappelé qu'à l'automne 2023, une pétition en ligne réclamant le retour de la statuette en Corse avait recueilli plus d'un millier de signatures, ravivant l'intérêt du public pour cet objet archéologique majeur. Propriété du British Museum depuis 1927, après son acquisition par un paléontologue britannique, la statuette a vu son histoire récemment enrichie d'un nouvel épisode. En 2024, une équipe de chercheurs corses et anglais a identifié une seconde statuette conservée au musée de Cambridge, qui pourrait être l'originale achetée dès 1926. Celle exposée à Londres ne serait, selon cette hypothèse, qu'une copie de travail. Aujourd'hui, les deux pièces ne sont plus visibles du public et demeurent stockées dans les réserves de leurs institutions respectives. Pour Jean-Noël Profizi, ces statuettes «*participent pleinement du patrimoine archéologique et culturel de la Corse*» et constituent «*un témoignage essentiel de notre histoire la plus ancienne*». L'élu a également déploré que des milliers d'objets issus de fouilles corses soient encore conservés hors de l'île, dans les réserves de musées français et européens. Reconnaisant la complexité juridique des procédures de restitution, il a néanmoins plaidé pour des solutions alternatives, telles que des prêts de longue durée ou des dépôts temporaires, afin que ces œuvres puissent être exposées à Sartène ou à Levie. Il a ainsi interrogé l'Exécutif sur l'état d'avancement du partenariat annoncé en 2023 avec le British Museum, censé permettre le retour de la statuette en Corse, cent ans après son départ. En réponse, la conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine, Anne-Laure Santucci, a assuré que ce dossier figurait parmi ses priorités. Elle a rappelé que si les statuettes sont légalement détenues et inaliénables, un prêt long reste envisageable. Des démarches sont actuellement engagées, en lien avec le ministère de la Culture, pour obtenir l'exposition en Corse de ces deux objets. Un retour qu'elle a qualifié d'«*acte de reconnaissance*» envers l'histoire et la mémoire collective de l'île, évoquant un véritable enjeu de souveraineté culturelle. ■



Manon PERELLI

Entretien des bâtiments scolaires

L'Exécutif assure de sa mobilisation

La situation de plusieurs établissements scolaires insulaires n'en finit pas de faire couler de l'encre ces derniers jours. Alors que personnels éducatifs et élèves se sont mobilisés pour alerter sur la dégradation des locaux, autant au lycée agricole de Sartène qu'au lycée professionnel du Finosello, ou encore plus récemment au collège Giraud à Bastia, le conseiller territorial d'Avanzemu, Pierre Poli, a entendu rapporter cette inquiétude dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse à l'occasion de la séance de questions orales du 29 janvier dernier. Insistant sur la «*vétusté générale et apparente*» des bâtiments et locaux, il a souhaité pointer le fait que «*le service n'est clairement pas à la hauteur de l'investissement et la participation des élèves pour leur formation*», tout en interrogeant l'Exécutif sur les réponses qu'il entend apporter pour «*répondre à l'urgence des nombreuses problématiques remontées par les établissements insulaires*». En réponse, la conseillère exécutive en charge de l'éducation, Lauda Guidicelli a assuré que la Collectivité de Corse est «*pleinement mobilisée chaque jour au service de nos établissements et évidemment de notre jeunesse*». Rappelant que «*Les urgences sont traitées, les problèmes de sécurité pris en charge et ce dans le cadre de nos compétences*», elle a précisé que «*la CdC assure le financement, la construction, l'équipement et l'entretien de 47 établissements publics du second degré*» qui représentent «*près de 390 000 m² à entretenir avec des besoins et des coûts considérables*». Une charge d'autant plus lourde que cette compétence a été «*transférée par l'État sans compensation financière*» et «*demande un investissement continu*. Depuis 2018, nous avons consacré près de 100 millions d'euros pour ces bâtiments scolaires», a-t-elle détaillé, tout en reconnaissant que cette politique impose «*de choisir, d'arbitrer, de prioriser*». Elle a enfin évoqué les pistes de financement actuellement à l'étude dans le cadre du futur programme pluriannuel d'investissement «*en cours d'élaboration*», indiquant que la CdC travaille à «*le doter de ressources diversifiées*», avec notamment l'intégration «*d'un volet spécifique dans le cas du PTIC*», le recours à des financements auprès de la Banque européenne d'investissement et la mobilisation des fonds européens. «*L'objectif est clair, réunir tous les leviers disponibles pour soutenir une politique éducative ambitieuse*», a-t-elle assuré. ■ Manon PERELLI



DANSE

Martha et ses chats

Spectacle de la compagnie de danse contemporaine La Danzateria, basée à Bastia, *Martha et ses chats* est une petite forme de danse contemporaine adaptée à tous les publics et notamment aux jeunes enfants. Interprétée par Rafael Molina et Laetitia Brighi, qui signe également la chorégraphie, elle rend hommage à la danseuse et chorégraphe américaine Martha Graham [1894-1991], figure de premier plan de la danse contemporaine qui déve-

loppa une technique fondée sur la respiration, la contraction et la détente du corps ainsi qu'un langage gestuel basé sur la capacité expressive du corps humain. Sur une musique originale de Laurent Gueirard interprétée par le Jakez Orkeztra, avec en toile de fond un film d'animation de Yann Leborgne, les chats Madonna et Hawkins retracent le travail et l'œuvre de Martha Graham, entre didactique et comique. À partir de 4 ans.

Le 7 février 2026, 17 h. Salle Timo Pieri, Punelli-di-Fium'Orbo. **i** 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

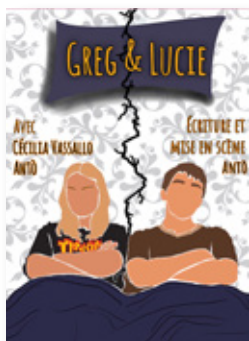
THÉÂTRE

Greg et Lucie

Greg et Lucie ont la vingtaine. Ils sont « ensemble » sans l'être totalement, vivant chacun chez soi, et ils filent le parfait amour. Du moins jusqu'au jour où Lucie vient s'installer chez Greg, par la force des choses. Dès lors, la romance laisse place à une succession de scènes de ménage nocturnes. Entre les insomnies de Greg et les moqueries de Lucie, entre disputes idiotes et querelles absurdes entrecoupées de brèves réconciliations, entre poésie et noms d'oiseaux, entre prises de bec et jabotages, les deux tourtereaux vont devoir avant tout apprendre à composer avec leurs défauts (les leurs comme ceux de leur partenaire) s'ils veulent donner une chance à leur couple et évoluer ensemble. Une pièce écrite et interprétée par Antò, avec Cécilia Vassallo.

Le 11 février 2026, 20 h 30. Espace culturel Carlu Rocchi, Biguglia

i 04 95 34 86 95 & www.biguglia.fr/espace-culturel/



Wireless people

Que peut-on dire des réseaux sociaux au théâtre ? La scène est-elle un espace où ils peuvent s'incarner de façon organique ? La comédienne Greta Fjellman est née « au début de l'ère virtuelle. Pendant mon adolescence connectée, je me comparais constamment aux autres utilisateurs et j'avais honte de ma vie non-virtuelle, qui me semblait moins excitante que les vies en ligne dont j'étais témoin.

Plus tard, lorsque j'ai commencé mes études artistiques supérieures, mon point de vue sur mon activité en ligne a radicalement changé. J'avais toujours honte, mais pour des raisons différentes : j'étais la personne la plus connectée aux réseaux sociaux dans mon entourage. Mon environnement avait changé, tout comme les normes ». Débute alors une réflexion sur l'idée selon laquelle plus une chose est accessible ou populaire, moins elle est profonde ou complexe : ainsi l'art, parfois difficilement accessible à tous, serait profond ; alors que les réseaux sociaux, accessibles à tous, seraient futiles. Avec la compositrice et musicienne Maïa Blondeau, elle décide de créer une pièce de théâtre qui utiliserait les réseaux sociaux comme matériau de création. À partir de 2020, elles entreprennent de parcourir le web et les médias sociaux à la recherche de mots, sons, images et vidéos qu'elles analysent, classent et qui fourniront la matière brute pour la création de partitions-poèmes que Greta Fjellman interprètera, seule en scène, sur des créations musicales de Maïa Blondeau. *Wireless people* a été créée en janvier 2024 au théâtre Le Rideau, à Bruxelles : une traversée éclair de différentes situations et sensations vécues sur les réseaux sociaux d'aujourd'hui.

Le 10 février 2026, 18 h 30. Espace Diamant, Ajaccio.

i 04 95 50 40 86 & espace-diamant.ajaccio.fr

Le 13 février 2026, 20 h 30. Salle rouge, Espace Jean-Paul de Rocca-Serra, Porto-Vecchio

i 04 95 70 99 95 & www.portivechju.corsica



FESTIVAL

Les Mycéliades

Littérature, cinéma, jeux vidéo ou de plateau, mais aussi ateliers, rencontres et conférences : depuis 2023, le festival Les Mycéliades met en avant la science-fiction en s'appuyant sur des bibliothèques-médiathèques-salle de cinéma qui se structurent dans chacune des communes partenaires de la manifestation, dont le nombre s'accroît chaque année : elles étaient 61 en 2023, elles sont plus de 80 pour cette édition. À Ajaccio, la médiathèque des Cannes, qui propose jeux, exposition, escape game, contes et projection de films d'animation jeunesse, s'est ainsi associée au cinéma L'Ellipse qui présente une sélection de longs-métrages. Chaque édition explore un thème ; après *Besoin d'espace*, *Les voyages infinis* et *Intelligences*, il sera question cette fois de *Résilience*. Sujet majeur de notre époque, la question de la résilience face aux risques (climatiques, énergétiques, alimentaires...) alimente le débat public et les fantasmes créatifs. Des projections de films tels que *Snowpiercer*, *Soleil Vert*, *Nausicaa de la Vallée du vent* ou encore *Take Shelter* sont l'occasion de rencontrer des vidéastes, des écrivain-es, des bédéastes et des spécialistes que ce soit du climat, des espèces plus ou moins vivantes ou des météorites fumantes... Le spectre des résiliences se décline en de multiples visions, du crépuscule à la renaissances : les effondrements (apocalypses et catastrophes), les résistances humaines (réorganisations du monde social), la protection du vivant (préservations des écosystèmes et de la biodiversité).

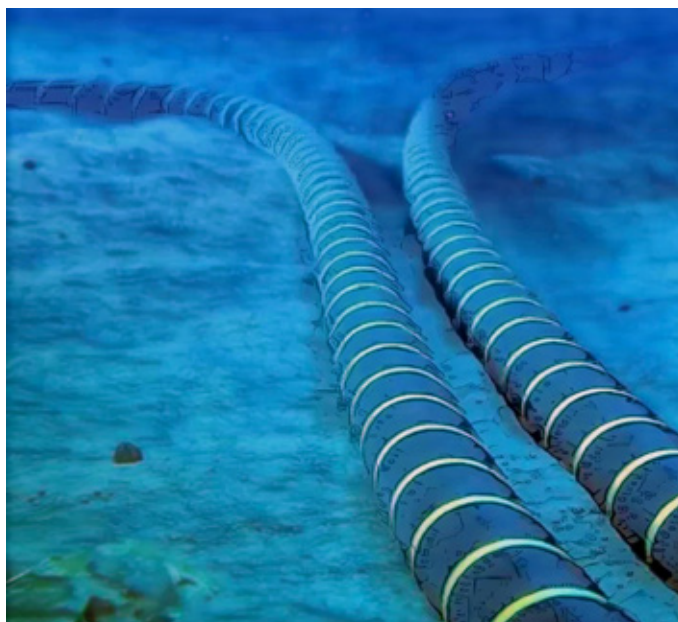
Jusqu'au 15 février 2026. Médiathèque des Cannes et cinéma L'Ellipse.

i 04 95 20 20 30, 04 95 10 63 10 ; www.bibliotheque.ajaccio.fr & www.facebook.com/ellipsecinema

Crunaca impisirata

Chronique inquiète
par Christophe GIUDICELLI

Câbles sous-marin La Méditerranée, carrefour numérique et géopolitique



D'après photo DR

Infrastructures invisibles mais essentielles, les câbles sous-marins de télécommunications structurent le monde numérique. La guerre hybride menée par la Russie en mer Baltique a révélé la vulnérabilité de ces réseaux stratégiques dont dépend aussi la Corse.

Fin 2023, la presse insulaire se faisait l'écho du raccordement de la Corse au câble de télécommunication sous-marin Blue Med. Connecté à l'île depuis une plage bastiaise, ce câble de fibre optique de quelques centimètres de diamètre et long de 25 kilomètres n'est qu'un tout petit morceau d'un ensemble bien plus vaste. Propriété d'un consortium regroupant les géants du secteur, ce réseau s'étend sur plusieurs milliers de kilomètres entre la France, l'Italie, la Grèce et Chypre, pour se raccorder *in fine* en Israël. Blue Med n'est lui-même qu'un câble de télécommunication parmi les dizaines par lesquels transitent les données en Méditerranée. En effet, 99 % du trafic Internet mondial passe par près de 600 câbles répartis sur toute la planète, pour un total d'environ 1,5 million de kilomètres. Ces infrastructures permettent à chacun de se connecter aux réseaux sociaux, de faire des achats en ligne, de consulter sa banque, d'acheter des actions en Bourse, de regarder des vidéos en streaming ou encore de réaliser une opération chirurgicale à distance. Autrement dit, elles permettent à nos sociétés du XXI^e siècle de fonctionner.

Le procédé consistant à faire transiter des communications sous les mers et les océans n'est pas récent. Les premiers câbles télégraphiques sous-marins furent déployés au milieu du XIX^e siècle. Mais la mise en place de ce nouveau câble au large de Bastia a confirmé aux Corses qu'ils ne sont pas en dehors du monde et sont également concernés par les grands enjeux géopolitiques, de souveraineté et de sécurité liés aux câbles sous-marins.

Une réalité qui n'a pas tardé à s'imposer à la une de l'actualité. En novembre 2024, alors que le conflit entre la Russie et l'Ukraine s'apprêtait à entrer dans sa troisième année de guerre, deux câbles sous-marins (BCS East-West Interlink et C-Lion 1) ont été sectionnés en mer Baltique. Ces installations relient respectivement la Lituanie à la Suède et la Finlande à l'Allemagne. Si des dizaines de coupures accidentelles surviennent chaque année, notamment du fait des ancres de navires de pêche, le contexte géopolitique a immédiatement suscité des soupçons. En plein conflit avec la Russie, des pays membres de l'OTAN et de

l'Union européenne ont accusé Moscou, ainsi que la Chine, d'avoir délibérément sectionné ces câbles dans le cadre de la guerre hybride que se livrent les grandes puissances. L'un des deux câbles assurait à lui seul près d'un tiers de l'Internet lituanien, avec les conséquences que cela peut avoir sur le réseau.

Si l'incident s'est produit en mer Baltique, la Méditerranée n'est pas à l'abri d'une telle situation. À tel point qu'un long rapport du Sénat, publié en septembre 2022 et intitulé *La France face au jeu des puissances en Méditerranée*, consacre plusieurs parties aux enjeux liés aux câbles sous-marins. Il rappelle l'histoire, et notamment qu'un câble reliant Gibraltar au Maroc avait été coupé par les Britanniques dès 1894. Plus récemment, le Sénat a fait état d'un acte de malveillance en 2014 sur un câble au large de l'Égypte, ou encore d'un autre mis hors service en janvier 2018 à Chypre, pour une raison inconnue. Il évoque également des soupçons d'espionnage de câbles sous-marins, en 2018 dans le golfe de Gascogne.

La Méditerranée constitue en effet une zone stratégique pour les réseaux sous-marins, dont l'un des plus importants hubs mondiaux est la ville de Marseille. Sa situation géographique lui permet de desservir la Méditerranée orientale, tout en profitant aux armateurs français spécialisés dans l'installation de ces infrastructures. Si le phénomène de sabotage demeure pour l'instant peu présent en Méditerranée par rapport à d'autres régions du monde, la dégradation de la situation internationale invite à s'interroger sur les menaces potentielles ou réelles susceptibles d'y survenir. Le rapport du Sénat de 2022 appelait déjà à la mise en place d'une surveillance accrue, mais aussi à une meilleure coopération entre les États.

Les prises de parole, il y a quelques mois, du chef d'état-major des armées, puis plus récemment du président de la République Emmanuel Macron, évoquant une possible confrontation directe avec la Russie dans les années à venir, ne font que renforcer ce principe de précaution. La Méditerranée demeure un espace stratégique, tant pour le transport maritime que pour ces autoroutes invisibles de l'information, ô combien essentielles au bon fonctionnement de nos sociétés. ■

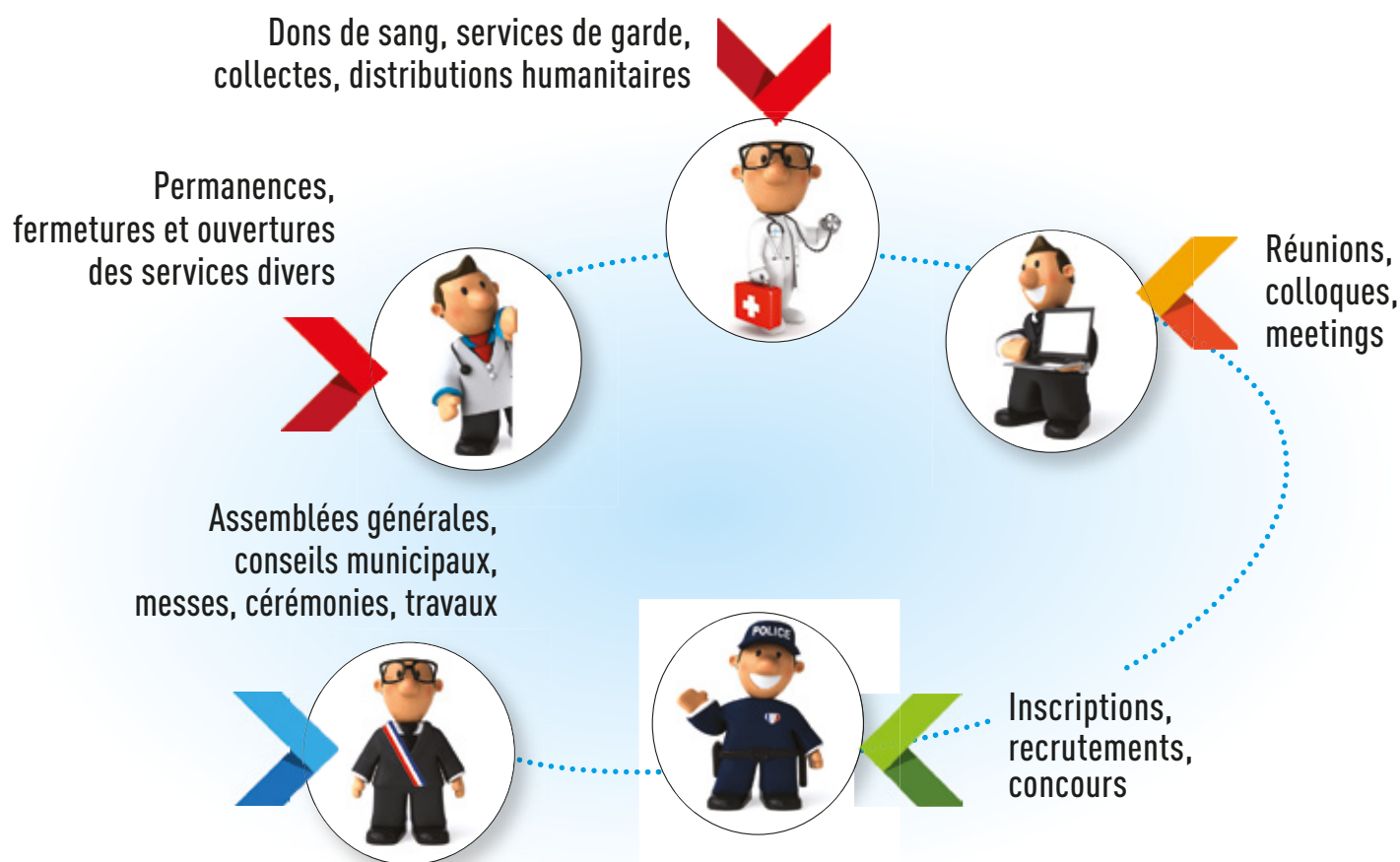
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS **ASSOCIATIONS**
ET **COMMUNES**



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

